

bulletin du militant



FGM CFTD

- Le 38° Congrès C.F.D.T... 1
- Avancer sur notre politique salariale 1 et 3
- Lutte pour la R.T.T. à Turboméca (aquitaine) 2
- Solmer : Face à la répression 4
- Echec à la junte en Argentine 4

**38° CONGRÈS C.F.D.T.**

Lorsque vous lirez ce BM Hebdo, le 38° Congrès Confédéral de la C.F.D.T. (Brest - 8 au 12 mai) sera bien entamé sinon achevé.

Un Congrès constitue toujours un grand moment dans la vie d'une organisation syndicale, et notamment de la C.F.D.T., en permettant après un large débat démocratique dans les structures, de définir ou de préciser, en fonction de l'analyse du contexte et des leçons tirées des expériences vécues, une ligne d'action et des moyens pour mener cette action de manière efficace, pour répondre aux problèmes et aspirations des travailleurs.

Ce 38° Congrès est axé autour de quatre thèmes : une politique d'action pour les 3 ans à venir, un fonctionnement démocratique de notre organisation étant précisé le rôle de chaque structure, une politique financière adaptée et enfin une nouvelle dimension internationale pour notre action syndicale. Chacun de nos syndicats, aura à se prononcer, en fonction des débats qui ont eu lieu en son sein avec les adhérents, sur les résolutions et amendements soumis au Congrès. Dans le prochain BM Mensuel, nous nous ferons l'écho des débats essentiels.

Il s'agira ensuite de mettre en pratique les décisions de ce 38° Congrès, notamment en matière de politique d'action et de développement de notre organisation, afin de faire aboutir les revendications immédiates des travailleurs et de poser les jalons pour un autre type de société que nous voulons socialiste et autogestionnaire.

Par ailleurs, à l'issue de ce Congrès, modifications probables dans le Secrétariat National de la F.G.M.-C.F.D.T. puisque Jacques CHEREQUE, actuel Secrétaire Général de notre Fédération est candidat (sa candidature a été présentée par notre Conseil Fédéral unanime) à la Commission Exécutive Confédérale. Nos prochaines publications (BM et VM) feront le point sur la nouvelle composition de nos organismes dirigeants (CF, CEF et SN), pour tenir compte de tous les changements intervenus depuis notre Congrès de Strasbourg.

**SALAIRES ET R.A.G. :**

**MARQUER DES POINTS**

En faisant de la réduction du temps de travail, notre objectif central et prioritaire, en dégagant en conséquence de nombreux moyens pour faire aboutir les revendications axées sur ce thème, nous n'avons pas pour autant oublié les autres objectifs contenus dans notre projet de C.C.N., tout particulièrement en ce qui concerne notre politique de classifications et de salaires.

Car autant la réduction du temps de travail apparaît la solution la plus adaptée au contexte pour résoudre les problèmes d'emploi et de conditions de travail tout en répondant à

l'aspiration au « mieux vivre », autant il apparaît nécessaire de lutter parallèlement pour la réduction des inégalités, ce qui est possible à travers les classifications et les salaires.

Au niveau des classifications, des négociations sont ouvertes au plan national avec l'UIMM, négociations dont vous pouvez suivre le déroulement dans le BM hebdo.

Les discussions avec le patronat sont ardues, d'où l'importance que nous attachons à construire le rapport de forces nécessaire au déroulement de ces négociations afin

(Suite en page 3)







(Suite de la page 1)

## MARQUER DES POINTS

qu'elles se concluent par de nouvelles garanties pour les métallurgistes et notamment les travailleurs manuels (OS, OP, TA) et les employés administratifs, c'est-à-dire par la reconnaissance véritable de la qualification de ces catégories professionnelles à travers la revalorisation des coefficients et l'assurance d'une progression de carrière. Mais imposer de concessions à l'UIMM suppose de nombreuses actions dans les entreprises, convergeant sur les objectifs que nous propulsons au plan national, sinon les résultats seront minimes et fort éloignés de nos exigences. Il est donc indispensable de mettre à profit la période de négociations pour « enfoncer le clou » dans chaque entreprise...

---

### Pour garantir le pouvoir d'achat...

---

De même en ce qui concerne les salaires, alors que se déroulent des négociations avec les Chambres Patronales Territoriales pour fixer le montant de la R.A.G. 1979 et aussi la valeur du point (TEG). En matière de politique salariale, la conclusion positive de ces négociations doit être inscrite comme une priorité de notre action syndicale.

La fixation de la R.A.G. 1979 notamment doit constituer le moyen de franchir une étape importante dans la réduction des disparités ré-

gionales (regroupement des montants) et dans le relèvement plus rapide des basses rémunérations.

Les statistiques officielles reconnaissent que l'année écoulée (fin janvier 1978 à fin janvier 1979) a enregistré (pour la première fois depuis de nombreuses années) une baisse du pouvoir d'achat du revenu mensuel net des ouvriers se situant entre 0,2 % et 2,9 % (selon la région et la situation familiale des intéressés). Ces statistiques sont basées sur l'indice INSEE d'évolution du coût de la vie et sur l'indice d'évolution du salaire mensuel net ouvrier calculé par les services du Ministère du Travail, elles tiennent compte de la réduction moyenne du temps de travail pendant les 12 mois écoulés et de la forte augmentation des cotisations sociales en janvier 1979. Peu de publicité a été donnée à ces statistiques, et pour cause !

Cette situation, due à la politique d'austérité menée conjointement par patronat et gouvernement, doit nous conforter notre volonté de lutter pour la progression plus rapide des bas salaires, les plus touchés par l'inflation. Il y a donc bien lieu de soutenir par l'action engagée dans les entreprises, par la participation aux initiatives éventuellement prises au plan régional, les négociations R.A.G. qui devraient justement permettre ce relèvement conséquent des bas salaires. Par ailleurs, cette action doit également permettre d'ouvrir des négociations au sein de chaque entreprise pour des garanties du pouvoir d'achat alors que de nombreuses directions annoncent d'ores et déjà leur intention de limiter l'augmentation générale 1979 des salaires en deçà de la hausse prévisible des prix pour l'année.

---

### ... Et relever prioritairement les bas salaires

---

Là où des accords ont pu être conclus en 1978 (mais l'intransigeance patronale a limité le nombre de territoires couverts par de tels accords, signés par la C.F.D.T.), un certain nombre de travailleurs payés aux alentours du SMIC ont bénéficié de compléments de salaire pouvant aller jusqu'à 1 700 F (pour un se-

mestre). Ces résultats ont aussi permis un renforcement de la C.F.D.T. et de nouvelles implantations notamment dans de petites entreprises dans lesquelles régnait l'arbitraire patronal.

En 1979, il s'agit de persévérer dans notre effort de relèvement des bas salaires. Pour cela ne laissons pas le champ libre au patronat pour conclure des accords au rabais avec certaines organisations qui oublient de lier les négociations à l'action. A nous d'impulser cette action pour permettre des résultats positifs de nature à assurer des avancées sur notre politique salariale en matière de réduction des inégalités et disparités les plus flagrantes.

Actuellement, 40 propositions émises par les Chambres Patronales Territoriales nous sont connues (d'autres rendez-vous sont prévus) ; ces propositions de R.A.G. 1979 vont de 26 250 F (Haute-Marne) à 30 000 F (Paris - F.O. ayant signé d'ores et déjà à ce chiffre). Soit une proposition à 26 250 F, 6 à 27 000 F, 8 à 27 500 F, 6 à 27 750 F, 7 à 28 000 F, 2 à 28 250 F, 2 à 28 500 F, 3 à 28 750 F, 2 à 29 000 F, 1 à 29 250 F, 1 à 30 000 F.

Ces propositions marquent, par rapport à celles émises en 1978, des augmentations pouvant aller jusqu'à 18 %. Toutefois les plus fortes augmentations ont lieu par rapport à des propositions 1978 assez dérisoires n'ayant recueilli aucune signature. Par contre, là où il y a eu accord en 1978, les augmentations sont nettement insuffisantes (entre 7,5 et 8,5 %) et le patronat ne respecte pas l'esprit de l'accord national qui précisait que la revalorisation de la R.A.G. 1979 par rapport à la R.A.G. 1978 tiendrait compte à la fois de la hausse des prix et de l'évolution moyenne des salaires (hausse des prix égale à 9,7 % selon l'INSEE et à 11,5 % selon la C.F.D.T., évolution moyenne des salaires horaires des ouvriers de la Métallurgie égale à 13,3 %) : la revalorisation devrait donc s'établir autour de ce dernier pourcentage par rapport aux montants fixés et signés en 1978 afin de permettre une réelle progression des bas salaires (le SMIC a évolué de 12,4 % en 1978).

Nous reviendrons sur ce sujet lorsque nous aurons de plus amples précisions sur ces négociations que nous devons en tout état de cause soutenir par notre action pour « marquer des points ».

**SOLMER :**

## L'acier ne coule plus

A la Solmer de Fos, suite à plusieurs débrayages, la direction a décrété le lock-out. Mais pendant plus d'une semaine, les travailleurs ont refusé d'arrêter les hauts-fourneaux, continuant à produire de l'acier ne pouvant être utilisé. Devant cette forme de lutte originale, la direction a multiplié les provocations de tout ordre : redoutant des incidents techniques graves, les hauts-fourneaux ont finalement éteint les hauts-fourneaux avec charges d'arrêt.

Mais depuis lors, la direction se refuse à toute négociation (sauf à proposer 2 % d'augmentation) sur les revendications déposées : 300 F d'augmentation, réduction du temps de travail et notamment 5<sup>e</sup> équipe, paiement du chômage imposé. Cette même direction, après avoir fait intervenir les CRS et engagé plusieurs procédures de licenciement (1 délégué C.F.D.T. et 1 C.G.T. mis à pied, plusieurs autres sanctions en suspens) a appelé à la reprise du travail le 2 mai.

Alors que le Comité d'Entreprise a refusé les licenciements, les travailleurs ont refusé de reprendre le travail, demandant la levée des sanctions et l'ouverture de véritables négociations.

L'acier ne coule plus à la Solmer de même qu'il n'a pas coulé depuis plusieurs jours à Usinor-Dunkerque, les hauts-fourneaux étaient également en grève sur des revendications identiques. A signaler aussi les mouvements de grève à Creusot-Loire Pamiers et Creusot-Loire Oudaine auxquels la direction a également répondu par le lock-out de plusieurs centaines d'autres travailleurs. Enfin, toujours dans la Sidérurgie, l'établissement Usinor de Longwy est paralysé par l'occupation des locaux, suite à la décision de la direction de muter un certain nombre de personnes dans le cadre de la restructuration. La F.G.M.-C.F.D.T. suit de près cette situation, alors que les luttes s'intensifient dans cette branche, s'enracinant dans les entreprises, pour l'emploi, la réduction du temps de travail et la garantie du pouvoir d'achat.

# GRÈVE GÉNÉRALE EN ARGENTINE

27 avril 1979 : une journée qui marquera l'histoire de la lutte ouvrière contre la junte militaire argentine. Pour la première fois depuis 3 ans, depuis le coup d'état de VIDELA en mars 1976, les travailleurs argentins ont massivement suivi l'appel à une journée de grève nationale lancé par les organisations syndicales regroupées dans la « Commission des 25 ». 70 à 80 % de grévistes dans la région de Buenos-Aires, qui comporte 5 millions de travailleurs sur 11 millions d'habitants, et 100 % dans l'industrie automobile de l'ensemble du pays... Un « succès total » selon l'expression même des syndicats argentins.

Un tel succès était difficilement prévisible. En effet, le 24 avril, soit 3 jours après l'annonce du mot d'ordre de grève, les 25 dirigeants syndicaux étaient convoqués au Ministère du Travail et, devant leur refus de renoncer, étaient tous arrêtés. Parmi ceux-ci figuraient 3 dirigeants de syndicats de la métallurgie, dont José RODRIGUEZ, secrétaire général du SMATA (Syndicat des Travailleurs de l'Automobile) et membre du Comité Exécutif de la FIOM.

La Junte n'a donc pas hésité à engager l'épreuve de force avec les organisations syndicales qui refusent sa politique. La « Commission des 25 » regroupe une large fraction de la puissante C.G.T. argentine, dissoute au lendemain du 24 mars 1976 (l'autre fraction se retrouvant dans la Commission Nationale du Travail mise en place par le pouvoir en 1977) et conteste radicalement aujourd'hui la dictature militaire et sa politique économique. Parmi les revendications mises en avant lors de la journée du 27 avril figurent la libération des prisonniers politiques, l'exigence d'une enquête sur les « disparus » de la junte, la défense de l'industrie nationale actuellement bradée à l'étranger. La Commission des 25 entendait aussi faire du 27 avril une journée de protestation contre une nouvelle loi visant à remplacer les actuels syndicats et

fédérations d'industrie par des « associations » étroitement contrôlées par le gouvernement.

La participation massive des travailleurs argentins à la grève, ajoutée à la vaste protestation internationale qui s'est élevée contre les 25 arrestations, ont infligé un grave échec au gouvernement militaire. Celui-ci s'est trouvé contraint de libérer peu à peu les dirigeants emprisonnés, et il semble qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes ils le soient tous.

La journée du 27 avril sera très certainement le point de départ d'une nouvelle phase de lutte contre la dictature militaire et elle a d'ores et déjà prouvé que 3 années de férocité répression étaient impuissantes à « museler » le mouvement syndical profondément enraciné dans la classe ouvrière argentine.

● BULLETIN DU MILITANT  
F.G.M.-C.F.D.T.

● Rédaction, diffusion, administration :

5, rue Mayran - 75009 PARIS  
Tél. 247.74.00

● Le directeur de la publication :  
Jean LAPEYRE

● Composition et impression :  
Est-Imprimerie, ZAC Tournebride -  
57160 MOULINS-LÈS-METZ.

● Abonnement : 90 F par an.

Les abonnements sont effectués groupés par la Section Syndicale ou le Syndicat à l'aide des formulaires B.M.

● Pour tout changement d'adresse, nous faire parvenir une bande d'envoi récente et 2 F en timbres.

● C.P.P.A.P. N° 636 D 73.